Association
pour le développement de l'économie régionale

Procès-verbal
séance de comité

du mercredi 27 janvier 2016 à 18h30

au Centre Sportif de Versoix - Restaurant "Le Repère"

Présents :	Pierre Schenker	président
	Dominique Ludi	vice-président
	Claudio Pisani	membre du comité
	Pierre Dupanloup	membre du comité
	Michel Jaeggle	membre du comité
	Carl Buchmann	membre du comité
	Martine Merazzi	procès-verbaliste
Excusés :	Roger Antoniadis	trésorier
	Jérôme Picot	membre du comité
	Matthieu Honoré	membre du comité
Invités :	Sabine Dubois	déléguée à la promotion économique de la ville de Versoix

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2015
2. Situation des comptes
3. Admissions, démissions
4. Film ADER
5. Projets d'activités pour 2016
6. Préparation de l'Assemblée Générale du 3 mars 2016
7. Date du prochain comité
8. Divers

P. Schenker salue les membres du comité et présente Mme Martine Merazzi, procès-verbaliste.

1. Approbation du pv du 18 novembre 2015

Le procès-verbal n'est pas approuvé, faute de l'avoir reçu.

2. Situation des comptes

P. Schenker — La situation des comptes ne lui est pas encore parvenue. Le solde de la Caisse est néanmoins connu: CHF 14'672.70.

3. Admissions, démissions

P. Schenker — Univers Electricité a démissionné en raison de son association avec la société Need-Elec SA à Versoix.

C. Buchmann — Se propose de prendre contact avec Need-Elec SA pour leur présenter les activités de l'ADER.

P. Schenker — la Ferblanterie Gabathuler de Collex nous a remis sa démission. Elle cesse toute activité à fin 2016.

Le président nous informe qu'il donnera sa démission lors de la prochaine Assemblée générale. Il reste membre de l'ADER et du comité. Il maintient son mandat jusqu'à la prochaine AG et informe le comité qu'il s'est déjà entretenu avec C. Pisani pour lui proposer de le remplacer.

La réflexion du remplacement du président sera menée en paire avec l'avenir de l'ADER. Il y a une réalité incontournable qui est celle d'amener des projets pour faire évoluer l'ADER. Les moyens financiers de l'ADER sont également une préoccupation majeure. Ces deux points importants seront soumis à l'Assemblée générale.

Pour information, la société Fleury E.-M. Hollenstein SA a déposé son bilan.

C. Pisani — Pour répondre à la demande de P. Schenker quant à la reprise de la présidence de l'ADER, dément et il précise que ce n'est pas par manque d'intérêt mais par manque de temps.

C. Pisani prendra contact avec Jérôme Picot qui avait manifesté son intérêt pour la présidence.

En revanche, il est prêt à continuer à s'investir au sein du comité en tant que membre. Il relève toutefois l'incapacité de l'ADER à rencontrer les entreprises et ceci est probablement dû à un manque de disponibilité des uns et des autres. Il pense qu'un secrétariat permanent devrait être sérieusement étudié. Il propose de faire un appel aux membres de l'ADER pour s'en donner les moyens en augmentant les cotisations. Il ajoute que cela aidera l'ADER à avoir des discussions plus concrètes avec la commune de Versoix quant à une aide financière de leur part.

Il précise que l'ADER ne pourra plus fonctionner sans une augmentation de ses « revenus » et c'est pour cette raison qu'il est important de soulever la question lors de la prochaine Assemblée générale.

Pour justifier une augmentation raisonnable des cotisations, il s'appuie sur un document de la Chambre de commerce de Genève.

S. Dubois

Elle relève que la CCG est effectivement très présente sur le terrain. Ces cotisations sont élevées en raison du succès de ses actions.

Elle est d'avis que l'ADER doit se montrer plus réactive et présenter régulièrement ses activités aux nouvelles entreprises. S'agissant de la FIVEAC, son rôle n'est pas tout à fait le même que l'ADER, elle ne consacre pas son temps à approcher les entreprises individuellement.

M. Jaeggle

La commune de Versoix soutient financièrement la FIVEAC, ce qui n'est pas le cas pour l'ADER. Malgré cet état de fait, il espère que l'ADER continue dans son dynamisme de créer des liens entre les commerçants et entreprises qui semblent avoir une grande attente de la part de notre association.

Une augmentation des cotisations pour organiser un secrétariat plus présent, ne lui semble pas être une bonne solution. Il serait plus judicieux de mettre de l'énergie à trouver des solutions pour indemniser les commerçants

tributaires de travaux qui ne facilitent pas l'accès à leur magasin ou entreprise.

C. Pisani — Il ne partage pas cette façon de penser et estime que tout commerçant ou entrepreneur peut de lui-même intervenir auprès des autorités dans des cas litigieux. Il relève que le seul point commun existant entre commerçants et entrepreneurs est la région de Versoix.

La FIVEAC se trouve également en pleine réflexion car le contexte a beaucoup changé.

Concernant la CCG, il précise que leurs barèmes de cotisations sont fondés sur des statistiques bien précises.

Une discussion s'engage sur la problématique d'avoir un secrétariat qui fonctionnerait à temps partiel dans un local mis à disposition par la commune, mais aucune décision n'est prise encore à ce sujet.

La question de savoir si l'ADER est maintenue en tant qu'Amicale ou en tant qu'association plus ambitieuse est posée au sein du comité par le président. Il faut qu'elle se fixe de nouveaux objectifs. Elle doit évoluer dans son mode de fonctionnement, il ne peut en être autrement si elle veut continuer à exister. Il est relevé qu'elle a un rôle complémentaire à la FIVEAC, rôle qui n'est pas bien reconnu aujourd'hui par les autorités des communes concernées.

P. Schenker — Il relève que la question de l'augmentation des cotisations est un sujet toujours délicat.

Si nous voulons proposer des idées intéressantes à nos membres, il faut que nous soyons plus proches d'eux et pour se faire, il faut des moyens plus importants. Nous pourrons attirer de nouveaux membres que si nous parvenons à leur démontrer qu'ils en tireront des avantages financiers.

Une discussion s'engage par rapport aux actions que l'ADER peut améliorer pour se faire connaître. Le tissu économique de la région augmentant constamment, il est nécessaire que l'ADER continue à se profiler comme étant un interlocuteur important entre les entreprises et commerces implantés sur la commune.

C Pisani — Les acteurs économiques sont là, le potentiel de notre région est réel et sa situation géographique de par sa zone frontalière est un grand avantage dont il faut profiter.

Il est rappelé qu'il n'existe aucune statistique concernant les entreprises et commerces de Versoix.

Décision :

Il sera précisé dans le courrier de convocation à la prochaine Assemblée générale que des points importants seront abordés et que la présence des membres est recommandée et souhaitée.

4. Film de l'ADER

P. Schenker Les problèmes sont réglés et le solde de la facture sera enfin soldé malgré une insatisfaction par rapport à l'objectif de départ du projet.

P. Dupanloup Les mises à jour par rapport à l'agenda de l'ADER ont été effectuées sur le site.

5. Projets d'activités pour 2016

P. Schenker Les projets dépendront de l'issue de l'Assemblée générale. Affaire à suivre.

6. Préparation de l'Assemblée générale du 3 mars 2016

P. Schenker Le comité est d'accord de reconduire le concept 2015. Des informations sont déjà sur le site de l'ADER.

La préparation de l'Assemblée générale se fera en collaboration avec Mme Merazzi.

Décisions :

Un point de situation avant l'AG n'est pas jugée nécessaire.

Un projet d'ordre du jour sera envoyé en consultation aux membres du comité tout prochainement.

Présentation d'une nouvelle grille de cotisation à l'Assemblée générale basée sur celle pratiquée par la CCG.

Préciser qu'une issue positive quant à l'augmentation de la cotisation permettra à l'ADER d'engager une personne pour le secrétariat.

7. Date du prochain comité

Décision :

Pas de comité avant l'Assemblée générale.

8. Divers

P. Schenker Pour information, un courrier concernant des locaux commerciaux à louer à Versoix a été envoyé aux entrepreneurs et commerçants de la commune et de ses environs.

Mme Bapst attend une réponse de la part de l'ADER pour participer à la Fête de la jeunesse au mois de mai.

Décision :

Le comité est d'accord que l'ADER y participe de la même manière qu'en 2015.

P. Schenker Des remerciements sont adressés aux membres du comité pour leur participation à la Fête de l'Escalade 2015.

La séance est levée à 20h00